

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 2 septembre 2015

---

**N° 41 / 2011 - 2016**

**Présidence de M. Laurent Beauverd**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

17 sont absents,

**81 sont présents,**

**2 conseillers supplémentaires seront présents dès le point 4 de l'ordre du jour, après leur assermentation.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

**Giuseppina BIERI, Richard BOUVIER, Katharina DELLWO BAUER, Thomas DESPONDS, Cédric FAVRE, Pascal GEMPERLI, Anne-Claire GIVEL FUCHS, Blaise JOTTERAND, Laurence LAMBERT CAVERSACCIO, Philippe LAURENT, François LLAVADOR, Carmine LUONGO, Valérie MERINO DE TIEDRA, Raul RAMIREZ, Izjadin RATKOCERI, Cécile REY, Cédric SCHOPFER**

Le Président ajoute 1 point à l'ordre du jour reçu par la Municipalité :

**10 (nouveau) : postulat du Groupe des Verts "Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2015.
2. Démission de deux Conseillères communales.
3. Assermentation de deux Conseillers communaux.
4. Communications du Bureau.

5. Communications de la Municipalité.
6. Nomination de la Commission chargée de l'étude sur la prise en considération du postulat du Groupe de Verts "Etude sur la faisabilité et l'opportunité d'une gouvernance régionale des communes dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges".
7. Rapports de la Municipalité :
  - N° 33/9.15 Réponse à la motion Helder De Pinho "Requérants de travaux d'utilité publique";
  - N° 36/9.15 Réponse au postulat Philippe Deriaz et consorts "Postulat invitant la Municipalité de Morges à améliorer ses outils de gestion comme sa procédure de gouvernance, tant en matière de planification de travaux, que de suivis des projets de construction";
  - N° 39/9.15 Réponse au postulat du Groupe SPI "Pour des infrastructures communales accessibles à toutes et à tous" – Demande d'un crédit d'étude de CHF 28'000.00 TTC pour l'examen approfondi de 6 bâtiments communaux.
8. Préavis de la Municipalité :
  - N° 37/9.15 Arrêté d'imposition pour l'année 2016;
9. Rapports de Commissions :
  - N° 12/9.15 Réponse à la motion Pierre Marc Burnand "Pour une étude sans a priori de la mise en place du concept Police-Population (Popul) à Morges;
  - N° 26/9.15 Demande d'un crédit de CHF 744'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surface, routiers, sportifs, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement du Parc des Sports et la création d'un centre aquatique;
  - N° 34/9.15 Prise en considération du postulat du Groupe des Verts "Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ?";
  - N° 38/9.15 Demande d'un crédit de CHF 1'150'000.00 pour la mise en place du Plan Lumière 2015, subvention non déduite.
10. Postulat du Groupe des Verts "Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
11. Postulat Steven Kubler et consorts "Enfin une solution pour des logements à loyers abordables à Morges ?" – Développement.

12. Motion de l'Entente Morgienne "Pour une meilleure défense des intérêts morgiens" – Développement.
13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
14. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS**

### 1. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2015

- N° 33/9.15 Réponse à la motion Helder De Pinho "Requérants de travaux d'utilité publique";
- N° 36/9.15 Réponse au postulat Philippe Deriaz et consorts "Postulat invitant la Municipalité de Morges à améliorer ses outils de gestion comme sa procédure de gouvernance, tant en matière de planification de travaux, que de suivis des projets de construction";
- N° 39/9.15 Réponse au postulat du Groupe SPI "Pour des infrastructures communales accessibles à toutes et à tous" – Demande d'un crédit d'étude de CHF 28'000.00 TTC pour l'examen approfondi de 6 bâtiments communaux.

### 2. Communications de la Municipalité

- N° 35/9.15 Rapport annuel sur les associations intercommunales : ARCAM, ERM, ARASMAC, Protection civile, ASIME, SIS Morge et PRM.

### 3. Préavis de la Municipalité :

- N° 37/9.15 Arrêté d'imposition pour l'année 2016.

### 4. Rapports de Commissions :

- N° 12/9.15 Réponse à la motion Pierre Marc Burnand "Pour une étude sans a priori de la mise en place du concept Police-Population (Popul) à Morges;
- N° 26/9.15 Demande d'un crédit de CHF 744'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surface, routiers, sportifs, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement du Parc des Sports et la création d'un centre aquatique;

- N° 34/9.15 Prise en considération du postulat du Groupe des Verts "Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ?";
- N° 38/9.15 Demande d'un crédit de CHF 1'150'000.00 pour la mise en place du Plan Lumière 2015, subvention non déduite.

\*\*\*\*\*

**Le Président :**

Cher Yvan, Monsieur le Président,

Tu es ce soir de retour parmi les conseillers après 3 années au Bureau. Si la dernière, à cette même place a sans doute dû être la plus stressante, tu as su nous diriger avec calme et enthousiasme. En effet, c'est toujours avec aplomb et confiance que tu as géré les nombreuses et régulières modifications des ordres du jour.

De la confiance tu en as aussi eu en cette nouvelle machine qui a révolutionné la vie du bureau, la compteuse ! Quel bonheur d'avoir pu l'inaugurer à tes côtés. Dans les premières, il y a eu aussi l'accès au bouteiller, que nous avons dû fréquenter à de nombreuses reprises afin de contrôler l'acoustique.

Merci pour la bonne mais sérieuse ambiance que tu as fait régner lors de cette année de présidence.

Si il est un point qui a été l'objet de moultes boutades entre nous, c'est bien celui du règlement, ce fameux règlement pour lequel nous avons entamé ensemble les travaux de la Commission voici déjà quelques années, deux en fait, mais à partir de plus qu'un on peut dire "quelques".

Donc, nous avons choisi de siéger dans cette Commission afin que, si un jour nous accédions au perchoir, une fine connaissance du nouveau règlement nous serait utile...

Tu auras cédé ta place dans cette Commission, tremblé à l'idée de devoir le faire voter, pour enfin me refiler le bébé !

Je vous serai donc tous reconnaissant d'être compréhensif à mon égard si je patine un peu avec l'ancien, l'actuel, le futur règlement. C'est qu'à avoir la tête dans le guidon on ne voit pas arriver les poteaux.

Alors Yvan, maintenant que tu as à nouveau du temps libre, ce n'est pas le vélo que tu vas reprendre mais ton sport fétiche, la plongée !

Je te souhaite donc le meilleur pour ton retour à une vie plus sereine auprès des tiens et me réjouis de te voir à nouveau plonger dans le bain de notre conseil, en espérant que l'eau ne soit pas trop trouble.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2015**

### **Le secrétaire :**

Je vous informe que, suite à des problèmes techniques liés à la fragilité des cassettes que nous devons utiliser lors de nos déplacements à la Longeraie, certains propos du procès-verbal ont pu être raccourcis ou peuvent comporter des erreurs. Je vous prie de m'en excuser

En page 1015, M. Pierre TONDA était excusé.

### **M. Pierre Marc BURNAND**

J'ai été un peu interpellé en lisant la page 1027 du procès-verbal.

En milieu de cette page 1027, je suis cité et je lis les deux premières lignes :

*«M. Pierre Marc BURNAND informe que, en tant que membre de la Commission, il n'a pas validé les conclusions de celle-ci.»*

Il se trouve que j'ai dit exactement le contraire. Comme mon intervention était écrite, je me permets de me citer, en rappelant que c'était dans le cadre d'une protestation relative au déroulement des travaux de la Commission «Giratoire de la Tour» et d'un certain nombre de dysfonctionnements que je dénonçais :

*«J'ai personnellement réagi en disant que je n'étais pas d'accord avec le rapport, que je considérais qu'on n'avait pas le temps de le corriger de manière sereine, mais que cela ne m'empêchait pas d'approuver les conclusions, et que je demandais l'ajout d'un paragraphe dans le rapport pour signaler cette situation particulière.»*

Et un peu plus loin, j'enfonçais le clou :

*«Je passe au fond du rapport. Je confirme que je suis favorable aux conclusions du préavis. Il s'agit pour l'essentiel d'un préavis tuyaux [...]» etc.*

Je demande donc que les deux lignes au milieu de la page 1027 soient corrigées pour être fidèles à ce qui a été dit.

Toujours en page 1027, à trois lignes du bas, je lis :

*«M. Stéphane DEWARRAT s'oppose au discours de M. Burnand [...]»*

Je remonte dans la page pour trouver le discours de M. Burnand et je ne trouve que trois seules lignes qui peuvent correspondre à ce discours. Je vous les lis :  
*«En effet des soucis d'organisation à l'interne de la Commission ainsi des divergences quant aux procédures à suivre font que M. Burnand, bien qu'il ne remette pas en cause les travaux à effectuer.»*

J'ai lu cette phrase – ou ce «discours» – quatre ou cinq fois avec attention, je l'ai fait lire à un voisin qui parle chinois, on est d'accord tous les deux : cette phrase ne veut rien dire. Du coup, dans cette page 1027, on a un discours incompréhensible qui tient en trois lignes et M. Dewarrat qui s'y oppose. Je proteste contre cette manière de ridiculiser et M. Dewarrat et moi-même.

Ceci dit, j'aimerais quand même rappeler que M. Dewarrat ne s'est pas opposé à mon discours mais qu'il a enjoint et la presse et le Bureau de ne pas rapporter mes propos. Ce n'est pas la même chose.

En lisant ces trois lignes qui ne veulent rien dire, je ne peux qu'en déduire que le Bureau a décidé de répondre favorablement à la sommation de M. Dewarrat. Je proteste contre ce qui n'est rien d'autre qu'un acte de censure.

Je précise que, quelques heures après la séance, j'ai envoyé le texte de mon intervention au secrétaire du Conseil : il avait donc tout le matériel nécessaire pour la relater même si l'enregistreur est tombé en panne. Je rappelle qu'il y avait notamment dans mon intervention le passage suivant, qui concernait un paragraphe que la majorité des membres de la Commission avait souhaité intégrer au rapport et que M. Dewarrat avait refusé d'ajouter :

*«Faisant fi de cette décision, le Président a adressé le rapport au Greffe sans insérer ce paragraphe. Au surplus, les modifications qu'il a apportées sur un certain nombre de points n'ont pas été formellement validées par la Commission, par manque de temps et faute de méthode. Si on était intervenu, cela aurait tout bloqué et reporté le dépôt du rapport au mois de septembre : c'était contraire à la volonté de l'ensemble des commissaires. On a donc laissé aller. Je vais vous lire ce paragraphe qui aurait dû figurer dans le rapport et dont je demande qu'il soit protocolé :*

*"La Commission, pour des raisons qui lui sont étrangères, n'a pas pu effectuer son travail dans des conditions normales. Elle a reçu dans la précipitation un projet de rapport qui n'a pu être ni discuté ni adopté formellement. Ainsi le rapport ci-dessus ne reflète pas nécessairement la position et les impressions des membres de la Commission, qui se réservent la possibilité d'intervenir lors de la séance du Conseil pour préciser ou corriger certains points. En revanche, la Commission a pu rapidement se mettre d'accord sur les seules conclusions du préavis. C'est la raison pour laquelle la Commission, à l'unanimité, vous propose sans attendre de voter les décisions telles que figurant dans le préavis : [...]»*

J'avais donc demandé explicitement que ce paragraphe soit protocolé au procès-verbal de la séance du 24 juin. En lieu et place ont été gribouillées trois lignes qui ne veulent rien dire. Je demande donc que ce paragraphe, que je viens de vous relire, figure dans le procès-verbal de la séance d'aujourd'hui.

Pour terminer, j'aimerais élargir un tout petit peu la réflexion. Je n'ai pas de raison d'imaginer que cet acte de censure a été ciblé spécialement sur ma personne et cela pourrait donc arriver à n'importe qui d'entre nous. Cela interroge sur le fonctionnement du Conseil et sur la transparence des débats.

Je pose donc trois questions au Bureau, et je le remercie d'y répondre, pas nécessairement aujourd'hui parce que cela nécessite probablement un peu de préparation :

Première question : suffit-il qu'un conseiller communal demande que certains propos ne soient pas protocolés pour que le Bureau s'exécute ?

Deuxième question : indépendamment de l'injonction d'un conseiller communal, y a-t-il des raisons qui ont amené le Bureau, ou le secrétaire, ou le président, à procéder à cet acte de censure ?

Troisième question : indépendamment de ces raisons, s'il y en a, est-ce le rôle du Bureau, ou du secrétaire (qui rédige le procès-verbal), ou du président (qui relit le procès-verbal et le signe), de censurer certains propos qui ont été tenus en séance plénière et de manière tout à fait régulière ?

**Mme Catherine HODEL :**

Je reviens aussi sur des problèmes du procès-verbal, à la page 1019. La motion de M. Christian Hugonnet, non annexée au procès-verbal du 3 juin et demandée une nouvelle fois, n'a toujours pas été annexée au procès-verbal du 24 juin. En revanche, elle figure sur le site extranet.

Aux pages 1029 et suivantes, le préavis 31/6.15 Poste de chef de projet urbain affecté au projet Morges Gare-Sud, un amendement a été présenté sur la durée d'engagement initialement prévue dans les conclusions du préavis, de 3 à 5 ans. Cet amendement ne figure pas dans le procès-verbal, il est sous-entendu dans les phrases « La Municipalité se rallie aux conclusions de la Commission » et « l'amendement de la Commission est accepté à une majorité évidente et une abstention ».

Ma question est la suivante : n'est-il pas nécessaire de mentionner la teneur de cet amendement dans le procès-verbal, à savoir que les conclusions vont pour un engagement maximum de 5 ans de ce chef de projet ?

**M. Joseph WEISSEN :**

Je reviens aussi sur la page 1026 du procès-verbal concernant la demande de crédit de CHF 9,6 millions pour l'avenue Marcelin. Lors du dernier Conseil, les débats ont été vifs et je me souviens aussi des débats bilatéraux entre le président de la Commission et un commissaire. Les paroles démocratiques faisaient souvent référence à des paragraphes du Règlement du Conseil communal en vigueur. En lisant le résumé du procès-verbal du 24 juin, je trouve la forme condensée trop succincte. L'intervention d'un Conseiller a été aussi oubliée. En conséquence, je me demande quelles sont les directives et les consignes pour écrire un procès-verbal.

D'avance, je remercie le Bureau de m'informer à l'occasion.

**M. Stéphane DEWARRAT :**

M. Burnand a rappelé quelques éléments de son discours qui sont illicites selon la loi. Je n'ai plus le numéro de l'article en tête, ni exactement quelle loi (LEDP ou LC), mais il faut se référer à ce que j'ai dit à la dernière séance.

Maintenant, je demande au Bureau de voir avec la Préfecture des mesures à prendre par rapport à ces propos et je propose éventuellement, vu les quelques erreurs qu'il y a dans le procès-verbal, que les Conseillères et Conseillers qui auraient fait des interventions et qui ont des traces puissent les renvoyer au secrétaire et que ce procès-verbal soit accepté lors de la prochaine séance.

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER :**

En page 1031 de ce fameux procès-verbal, chiffre 8, le procès-verbal indique dans son deuxième paragraphe, deuxième phrase concernant mes propos par rapport au Centre de vie enfantine : *"elle exprime deux regrets, que la Municipalité n'ait pas consulté le Conseil communal plus vite et qu'elle n'ait pas repris tout de même contact avec l'architecte en question"*.

Mes propos n'ont pas été retranscrits correctement. Dans mon intervention le 24 juin dernier, j'ai bien dit que j'avais deux regrets. Toutefois, j'ai indiqué que mon premier regret était que la Municipalité n'ait pas consulté son conseil plus vite et non pas le Conseil communal. Par "conseil", j'entendais bien évidemment dans cette affaire, l'avocat de la commune, ce que tout le monde aura vraisemblablement compris et non pas le Conseil communal, ce qui évidemment change tout.

Je demande donc à ce que le procès-verbal soit modifié dans le sens suivant : "Elle exprime deux regrets : que la Municipalité n'ait pas consulté son conseil plus vite et qu'elle n'ait pas repris tout de même contact avec l'architecte en question".

Ceci dit, je constate que le procès-verbal qui nous est soumis pour approbation ce soir censure les propos de certains Conseillers, retranscrit de manière erronée, ceux d'autres Conseillers, contient des passages incohérents, est truffé de coquilles (il y en a pratiquement une à chaque page) et d'imprécisions, voire d'erreurs, ce qui a aussi été relevé par mes préopinants.

Il serait indigne, en mon sens, qu'un tel procès-verbal figure dans les archives de notre Conseil et je demande que ce procès-verbal soit corrigé, tant sur le fond que sur la forme, qu'il nous soit renvoyé et que nous puissions l'adopter lors du prochain Conseil.

Je vous remercie de soutenir cette proposition.



**Mme Claudine DIND-PERROCHET :**

En page 1021, [il faut corriger] « *Mme Claudine DIND lit les conclusions de son rapport qui identiques à celles du préavis municipal* ». J'ai vérifié et il me semble qu'elles sont tout à fait identiques.

Ensuite, en page 1023, au rapport sur les comptes, je n'étais pas et je ne suis toujours pas présidente de la Commission qui s'occupait de la gestion des comptes. C'était Mme Da Rocha qui était présidente de cette Commission.

**Mme Esther BURNAND**

Je vous mentionne les coquilles, il y en a un certain nombre. J'en ai vraisemblablement oubliées, mais il y en a quelques-unes qui sont importantes.

La première commence à la page 1025, intervention de M. Xavier Durussel, la première ligne : "la proposition de M. Burnand fait sens" il manque le "s".

Un peu plus loin, M Jean-Hugues Busslinger, troisième ligne : "On n'en peut peut-être". C'est un "ne" qu'il faut lire.

Si on continue, page 1026, l'intervention de M. Stéphane Dewarrat, deuxième ligne : "(...) de son rapport qui sont identiques à celles du préavis". Il manque le "à".

Page 1027, Mme Lambert Caversaccio, dans le deuxième paragraphe, troisième ligne, il y deux fois le "de".

Un peu plus bas, les dernières paroles de Mme Lambert Caversaccio : "elle invite à voter favorablement ce projet". Je pense qu'on peut enlever le "à".

Ensuite dernière intervention dans cette page de M. Dewarrat, avant dernière ligne "(...) l'organisation interne de la Commission". Vous enlevez le "l".

Page 1030 : "l'amendement de la Commission est accepté à une majorité évidente".

Dans cette même page, intervention de M. Busslinger, deuxième ligne, le "ou" doit avoir un accent sinon la phrase n'a pas de sens.

La troisième ligne : "il s'interroge de l'objectif recherché", je supprimerai le "de" et mettrai "quant à l'objectif".

Dans la page 1031, le point 6, l'intitulé du postulat a été corrigé dans l'ordre du jour, il faut aussi qu'il soit corrigé dans le procès-verbal.

Je vous remercie et je m'excuse d'avoir pris de votre temps.

Le procès-verbal sera corrigé et adopté lors de la prochaine séance du Conseil communal

## **2. Démission de deux Conseillères communales**

**Le Président** a reçu la démission de Mme Elodie Di Virgilio da Rocha et de Mme Marie-Madeleine Bless, du Groupe de l'UDC, dont il donne lecture.

Mme Di Virgilio da Rocha est entrée au Conseil en 2013. Elle a participé à 4 Commissions et a été scrutatrice suppléante au sein du Bureau.

Mme Bless est entrée au Conseil en février 2015. Elle a participé à une Commission.

## **3. Assermentation de deux Conseillers communaux**

Dans sa séance ordinaire du 25 août, le Bureau a élu MM. Giancarlo De Bellis et Joël Boillat de la liste complémentaire de l'UDC en remplacement de Mmes Elodie Di Virgilio da Rocha et Marie-Madeleine Bless, démissionnaires.

Les nouveaux Conseillers communaux sont conduits par l'huissier devant l'assemblée et assermentés selon la loi et la coutume.

## **4. Communications du Bureau**

**Le Président :**

Le 18 octobre prochain, auront lieu les élections fédérales pour le renouvellement du Conseil National et du Conseil des Etats. Pour ces élections, le Bureau élargi travaillera avec de l'aide extérieure.

Votre Bureau compte sur une équipe d'une septantaine de personnes, dont 24 du Conseil selon la répartition suivante 11 SPI, 7 PLR, 2 VER, 2 EM, 2 UDC en sus des Conseillers déjà présents au Bureau.

Le solde sera convoqué dans la population.

Les chefs de Groupe sont priés de transmettre le nom des personnes à notre secrétaire d'ici au 18 septembre

Je vous remercie d'avance de votre engagement.

## **5. Communications de la Municipalité**

**M. le Syndic Vincent JAQUES :**

Vous avez reçu une seule communication écrite, mais de taille puisqu'elle faisait un certain nombre de pages, la communication annuelle au sujet des activités des différentes associations intercommunales (ARCAM, ERM, ARASMAC, Protection civile, ASIME, SIS Morget et PRM) dont nous avons essayé de vous transmettre la substantielle moelle.

Nous avons 3 autres communications orales à vous transmettre ce soir. Je vais vous parler de tourisme, de chef de projet urbain et M. Aubert vous parlera du Clean-up Day 2015.

Première communication : Par la présente, la Municipalité informe le Conseil communal que la maison du tourisme souhaite revoir et développer la qualité de son accueil dans son office morgien, basé devant le Château, à l'ancienne douane.

La maison du tourisme propose, dès lors, un concept visant la transformation de ces locaux, basés au rez-de-chaussée. La Municipalité est entrée en matière sur cette idée et a décidé de poursuivre le projet à son compte dans le but de pouvoir proposer au Conseil communal un préavis de construction et de modification en 2016.

Deuxième communication : lors de sa séance du 24 juin dernier, le Conseil communal a accepté la création d'un poste de chef de projet urbain pour le développement du secteur Morges Gare-Sud.

La Municipalité a, ce soir, le plaisir de vous annoncer qu'elle a engagé pour cette fonction, Mme Aurélie Joubert, titulaire d'un titre d'architecte DPLG de l'ESNA de Paris et d'un Advanced Diploma Professional Practice in Architecture du Royal British Architecture of London, Mme Joubert a travaillé dans différents cabinets d'architecture en France, au Royaume-Uni et en Suisse. Six ans de pratique comme cheffe de projet dans un bureau lausannois d'architecture et d'urbanisme lui ont permis d'acquérir une grande expérience en gestion de projet urbain et de se familiariser, bien entendu, avec la législation suisse.

La Municipalité se réjouit de collaborer avec Mme Aurélie Joubert qui entrera en fonction le 7 septembre prochain et de pouvoir s'appuyer sur ses compétences pour concrétiser ce grand projet.

J'en profite pour remercier, au nom de la Municipalité, le Conseil communal d'avoir accepté de travailler dans des conditions d'urgence, mais qui ont pour une fois porté leur fruit durant la pause estivale.

#### **M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT :**

Le Clean-Up Day est une campagne nationale qui aura lieu les 11 et 12 septembre prochains et qui a pour but de promouvoir des actions en faveur de la propreté du domaine public. Cette action est soutenue par les divers organismes fédéraux, actifs dans le domaine de l'environnement.

Cette année, la voirie de la Ville de Morges prendra part à cet évènement en invitant la population à une action de nettoyage qui a pour but de sensibiliser le public au littering.

En effet, malgré la présence de nombreuses poubelles publiques et de plusieurs actions de sensibilisation, les quais, les enrochements ainsi que les parcs

publics sont, depuis quelques années, régulièrement jonchés de déchets abandonnés par des piqueurs ou des fêtards nocturnes.

Le périmètre de cette action couvrira les quais, le long du lac, depuis le Parc de Vertou, jusqu'au Port du Petit-Bois. L'objectif sera de collecter le maximum de déchets abandonnés, puis de les éliminer en bonne et due forme.

La Ville de Morges lancera ainsi un message contre le littering et pour un espace public propre pour tous.

Cette action se déroulera le samedi 12 septembre selon le programme suivant :

8h00	Accueil des participants avec café et croissant à la baie de l'église
8h15	Briefing et informations générales
8h30-11h30	Action de nettoyage en groupe par zone précise
11h30	Rassemblement et compte rendu
11h45	Apéritif offert à tous les participants

N'hésitez pas à venir et à vous engager contre le littering. Nous espérons que cette action rencontrera un écho favorable auprès de la population.

**M. Pierre Marc BURNAND :**

J'ai trois questions à propos du rapport annuel sur les associations intercommunales.

La première concerne l'ERM (pages 7 à 13). En 2014, l'ERM a été secouée, et le mot est faible, par l'affaire Delorme. Je rappelle que les détournements identifiés s'élèvent à CHF 771'390.00 et que le préjudice pour la ville de Morges est de CHF 404'172.00. J'avoue être étonné de ne pas trouver une ligne dans le rapport sur ces événements, alors qu'on nous parle en long et en large de la réfection d'un regard à Yens, du curage d'un collecteur à Bussy-Chardonney, de la mise hors service d'un déversoir à Lonay et d'une multitude d'autres informations parfaitement inutiles pour le lecteur morgien. Ma question : pour quelles raisons passe-t-on cette affaire Delorme sous silence ?

La deuxième question concerne l'ASIME et le Service dentaire scolaire. On trouve en page 31, au point 6.7.2, le tableau des fonctions et des taux d'activité des collaborateurs du service. Ce tableau a fait l'objet d'observations tant de la part de la Commission de gestion de l'ASIME que de la Commission de gestion du Conseil communal. Il est acquis que ce tableau est faux et les erreurs graves qui y figurent ne sont contestées ni par le Comité directeur de l'ASIME ni par la Municipalité. J'ai une question toute simple : pourquoi est-ce qu'on persévère à nous communiquer des données dont tout le monde sait maintenant qu'elles sont fausses; dit autrement : où est l'intérêt pour la Municipalité de continuer à nous induire en erreur ?

La troisième question concerne la PRM. En page 43, il est indiqué qu'une des missions principales de la brigade de proximité est d'assurer des patrouilles pédestres et cyclistes. Or, dans une récente Commission, on a entendu les

dirigeants de la PRM nous dire que les patrouilles cyclistes ne sont plus d'actualité et que les patrouilles à pied et en solo sont désormais privilégiées en termes de police de proximité. Ma question s'adresse au Municipal en charge de la police : le Conseil communal pourrait-il être informé sur ces changements de philosophie et sur les raisons de ces changements ?

**M. le Syndic Vincent JAQUES :**

Je répondrai sur les deux premières interrogations de M. le Conseiller communal.

Le rapport que vous avez sous les yeux est effectivement expurgé de l'ensemble des documents des rapports des associations intercommunales. Au fond, le travail qui est fait ici par le Greffe municipal, c'est une sélection du contenu des rapports d'associations intercommunales pour vous en livrer le contenu le plus précis et le plus exact.

Je n'ai pas en mémoire le contenu in extenso du rapport de l'ERM, donc je ne sais pas ce qui figure dans le rapport de gestion de l'ERM au sujet de l'affaire que vous citez. Si c'était le cas, peut-être aurions-nous pu inscrire les propos tenus dans ce rapport. Il n'y a aucune intention de la part de la Municipalité d'avoir dissimulé une quelconque partie du rapport. La question se pose de savoir si ce rapport est une obligation rapport ne devrait pas être, au fond, les rapports dans leur intégralité qu'on vous remet. C'est une autre question que je laisse peut-être en suspens dans la marge et qui fera peut-être l'objet d'une réflexion interne auprès du Greffe pour autant que les conditions légales nous le permettent. Cette remarque est valable également pour le rapport de l'ASIME, dont nous ne sommes pas les auteurs et si des indications figurent in extenso dans ces rapports-là, nous les récupérons tels-quels, nous ne les modifions pas.

**M. le Municipal Daniel BUACHE**

Concernant la PRM, il s'agit bien du rapport de l'année dernière. Sachez bien que les missions de la police de proximité resteront tant cyclistes que pédestres. Il y aura peut-être plus de patrouilles pédestres que cyclistes, mais ces missions vont rester.

**6 Nomination de la Commission chargée de l'étude sur la prise en considération du postulat du Groupe des Verts "Etude sur la faisabilité et l'opportunité d'une gouvernance régionale des communes dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges"**

Présidence : Groupe SPI

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Adrien BUSCH</b>	<b>Jean-Hugues BUSSLINGER</b>	<b>Giancarlo DE BELLIS</b>
<b>Eric DECOSTERD</b>	<b>Pascal GEMPERLI</b>	<b>Maria Grazia VELINI</b>
<b>Magali ZUGER</b>		

## 7. Rapports de la Municipalité

N° 33/9.15 Réponse à la motion Helder de Pinho "Requérants de travaux d'utilité publique".

Présidence : Groupe PLR

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Pierre Marc BURNAND</b>	<b>Rémy DELALANDE</b>	<b>Tarcisio GAZZINI</b>
<b>Baptiste MULLER</b>	<b>Anne ROULET</b>	<b>Sylviane TRUDU</b>
<b>Rita WYSS</b>		

N° 36/9.15 Réponse au postulat Philippe Deriaz et consorts "Postulat invitant la Municipalité de Morges à améliorer ses outils de gestion comme sa procédure de gouvernance, tant en matière de planification de travaux, que de suivis des projets de construction".

Présidence : Groupe EM

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Yvan CHRISTINET</b>	<b>Philippe DERIAZ</b>	<b>Catherine HODEL</b>
<b>Dominique-Anne KIRCHHOFER</b>	<b>Bastien MONNEY</b>	<b>Alexandre OLIVEIRA</b>
<b>Joseph WEISSEN</b>		

N° 39/9.15 Réponse au postulat du Groupe SPI "Pour des infrastructures communales accessibles à toutes et à tous" – Demande d'un crédit d'étude de CHF 28'000.00 TTC pour l'examen approfondi de 6 bâtiments communaux.

Présidence : Groupe SPI

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Antoine ANDRE</b>	<b>Lionel DAUTREPPE</b>	<b>Stéphane DEWARRAT</b>
<b>Aline DUPONTET</b>	<b>Bertrand GILLIARD</b>	<b>Christine GOLAY-FAVRE</b>
<b>Galina SPILLMANN</b>		

## 9. Rapports de Commissions

N°. 12/9.15 Réponse à la motion Pierre Marc Burnand "Pour une étude sans a priori de la mise en place du concept Police-Population (Popul) à Morges.

**M. Pierre Marc BURNAND**, président de la Commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Tarcisio GAZZINI :**

J'étais membre de la Commission et je pense qu'il faut clarifier une chose : d'après les conclusions, il semble que la Commission ait été unanime sur tout, mais la Commission a discuté longtemps sur plusieurs points. Un point me semble particulièrement important. Selon moi, ni la police, ni la Municipalité n'ont fait une opposition farouche à ces principes. La Municipalité et la police ont été opposés à ce projet, mais ils ont donné des arguments. Alors, on peut partager ou non les arguments, mais ce n'est pas une opposition farouche à des principes.

**M. Baptiste MULLER :**

Le Groupe PLR a soutenu dès l'origine cette motion sur le concept Police-Population, normal, elle émanait de nos rangs.

Nous considérons que ce concept est intéressant. Il s'agit d'un bon complément au travail de proximité qui est effectué par la PRM.

Un élément qui était important pour nous était l'étude sans a priori de la motion. On regrette un petit peu que ça n'ait pas vraiment été le cas. Cependant, le besoin d'un engagement clair de toutes les parties. Cette condition ne nous semble pas remplie aujourd'hui, dès lors notre Groupe s'abstiendra lors du vote.

**M. Rémy DELALANDE :**

J'aimerais juste revenir sur cet objet et évidemment, ce rapport me désole et je ne peux que constater finalement qu'il n'y a pas de volonté à Morges d'introduire ce concept.

Néanmoins, j'ai l'impression qu'on oublie un petit peu le but de ce concept. C'est quand même d'avoir des statistiques sur la criminalité à jour. C'est-à-dire, pas en 2014, mais maintenant.

Donc, si ce concept cantonal ne convient pas à la commune, que propose la commune pour fournir aux habitants de Morges des données actuelles sur les infractions et autres délits qui peuvent s'y produire pour justement endiguer ce fameux sentiment d'insécurité ?

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à 43 avis favorables, un avis contraire et 36 abstentions.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de prendre acte de la présente étude;
2. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Pierre Marc Burnand «Pour une étude sans a priori de la mise en place du Concept Police Population (PoPul) à Morges».

N° 26/9.15 Demande d'un crédit de CHF 744'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surface, routiers, sportifs, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement du Parc des Sports et la création d'un centre aquatique

**Mme Anne-Catherine AUBERT**, président de la Commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. le Syndic Vincent JAQUES :**

La Municipalité prend la parole à ce moment-là, non pas pour contredire les conclusions et le travail excellent qui a été fait par la Commission, mais pour apporter une précision qui se trouve dans le chiffre 2.2 du rapport de la Commission et pour lequel la Municipalité souhaite apporter un éclairage pour éviter peut-être une confusion.

Il est écrit, au chiffre 2.2, sous Centre aquatique et parking souterrain, "Le centre aquatique et un enjeu et une volonté politique qui concerne environ 30 communes. Un parking souterrain est intégré dans cette infrastructure". Je souhaite ici, au nom de la Municipalité, préciser que la parking souterrain n'est pas intégré au projet de Centre aquatique Région Morges SA pour lequel la société anonyme a été constituée. Le projet de parking souterrain, comme vous le savez et comme cela a certainement été évoqué dans le cadre de la Commission, est intégré dans le cadre du plan partiel d'affectations Parc des Sports, et c'est dans ce cadre-là, évidemment que l'émergence ou la création d'un parking souterrain fait sens, c'est dans le cadre de l'aménagement du territoire du PPA Parc des Sports. PPA qui est pour l'instant toujours en examen préalable auprès du canton. Nous espérons vivement qu'il soit bientôt de retour afin que nous puissions passer à une phase de consultation publique suivant les procédures prévues.



**M. Stéphane DEWARRAT :**

Je reviens également sur le point 2.2. On a eu quelques précisions de la part de notre Syndic, mais qui ne concernent pas les zones citées.

Au point 2.2 du rapport, les quotités et répartitions des zones de parc ne sont pas claires. Pouvez-vous nous indiquer combien de place de parking il y a aujourd'hui et seront disponibles à l'avenir au centre-ville (y compris les quais) et, dans la zone du Parc des Sports et si possible de discriminer les places souterraines et en surface ? Et on indiquera éventuellement, les places de réserve pour les manifestations spéciales. Il y a des terrains qui sont comptabilisés sur le site du SITECOM.

Les motions, rapports et préavis sur les objets liés au site concerné sont légion durant la dernière décennie. Or, il y a deux éléments essentiels qui sont encore à l'étude non publiés qui sont le plan d'affectation du Parc des Sports et le plan des circulations.

Ces deux documents sont attendus de longue date et contiennent les intentions et les éléments légaux qui permettront de continuer les démarches en vue de la nouvelle configuration du Parc.

Aucun élément n'a filtré publiquement. Des Commissions consultatives et des associations sont au courant de certains éléments, descriptions, illustrations, etc, sans pour autant que les traits soient figés dans le marbre, tant les allers-retours avec le canton font penser que les copies ne sont pas encore bonnes.

Le présent préavis transpire comme une sorte de troisième rallonge à octroyer pour finaliser le PPA, même si certains éléments plus techniques doivent être étudiés.

Or, un PPA et certainement le plan des Circulations sont des éléments essentiels dans un processus démocratique. Ici, on essaie de nous forcer la main, les yeux bandés. Nous n'avons aucun aperçu de ce que sera le Parc des Sports ou de la circulation et du stationnement futur à Morges.

Une pétition a demandé une implantation plus discrète, mieux située en terme paysager, de l'intérieur comme de l'extérieur. Or, aucun argument n'a été donné pour écarter le site demandé.

Notre Conseil n'a pas décidé de classer cette pétition, mais de la transmettre à l'ARCAM. Je demande et émets le vœu suivant : que le site proposé par la pétition, soit dans le site actuel de la piscine d'été, espace des vestiaires et pièces, soit étudié en alternative du site envisagé a priori puisque rien n'est encore publié par la Municipalité.

D'autre part - le préavis le mentionnait déjà, le rapport le répète à maintes reprises - la construction d'un parking souterrain est liée au centre aquatique de manière indissociable, sans que nous ayons les motivations et les démonstrations de la nécessité de cette association.

M. le Syndic vient de dire que c'est dans le PPA que cela y figure. Je mesure un risque supplémentaire en termes d'investissement, de choix de calendrier, etc.

J'émet donc le vœu suivant : que ces éléments puissent rester dissociés afin de ne pas lier les risques.

Pour toutes ces raisons et en particulier le fait que le PPA Parc des Sports et que le PDCirc ne sont pas publiés, je vous propose l'amendement suivant :

**Points 1 et 2 : supprimés**

**Point 1 (nouveau) : de renvoyer le préavis à la Municipalité pour nouvelle étude**

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT :**

M. Dewarrat, vous posez beaucoup de questions, mais justement, toutes ces questions trouveront des réponses dans les études qui correspondent aux crédits d'étude qu'on demande. C'est pour ça, d'ailleurs que nous avons monté ce préavis, c'est tout simplement pour apporter toutes ces réponses.

Maintenant, concernant le stationnement, je peux y répondre par rapport au PPA, puisque là, vous posez une question précise sur laquelle je peux répondre, Actuellement, on a 1'100 places publiques et le rapport 47 OAT qui fait partie du PPA précise qu'il y a 1'050 places, dont 650 souterraines et il y a effectivement des poches de stationnement qui sont en surface. Ce sont les chiffres qui figurent dans l'extrait du rapport OAT.

**M. le Syndic Vincent JAQUES :**

Il y a un certain nombre d'éléments que j'aimerais peut-être remettre en lumière dans le débat puisqu'on est là aussi pour faire un peu de politique me semble-t-il.

Tout d'abord, vous parlez de la planification. Nous sommes effectivement dans la phase où nous attendons le résultat de la consultation du Canton sur le plan partiel d'affectations Parc des Sports dont la première mouture a été élaborée en 2009-2010 suite à une concertation qui a été faite avec l'ensemble des acteurs concernés sur cette grande portion de territoire et c'est avec la consultation des principaux acteurs concernés que s'est constitué le projet de plan d'affectations Parc des Sports. Ce n'est pas une vision strictement municipale au sens où on l'entend, mais les préoccupations, les attentes et les besoins – ça fait un peu écho à ce qu'on disait en début de séance sur Beausobre – ont été intégrés pour réaliser ce projet de plan partiel d'affectation Parc des Sports.

En corollaire, j'aimerais préciser que les questions de stationnement, de stratégie en matière de circulation ont fait l'objet d'ateliers auquel le Conseil communal a été associé déjà en 2011, si je ne m'abuse, pour définir les

politiques de stationnement qu'il serait envisagé dans le cadre de la Ville pour les intégrer également dans les schémas des circulations de la Ville et le Conseil communal avait été représenté par chacun de ses membres ici présents une fois ou l'autre, ainsi que les groupements d'intérêt pour définir le nombre des parkings souterrains, les priorités qu'il fallait donner, etc. Ce rapport existe. Il est public et il définit avec précision la stratégie que souhaitait et souhaite toujours mettre en œuvre la Municipalité en matière de stationnement. Vous y avez été associés, donc vous connaissez cette ligne. Nous n'avons pas dévié d'un iota sur les intentions liées en matière de stationnement et de circulation sur cette portion de territoire.

Au fond, il faut aussi distinguer la question qui est posée sur la planification du plan d'affectation. Aujourd'hui, il est encore en examen. Ensuite, nous aurons l'occasion de faire de la communication publique avec une enquête publique qui révélera le contenu précis de l'ensemble de ce plan. Il n'est pas si secret que ça. Effectivement le Conseil n'a pas été forcément tenu au courant de chaque étape que la Municipalité a effectuée, mais dans le cadre des principaux acteurs concernés, quelques réflexions ont été faites, y compris par quelques membres de ce Conseil communal ici présents. Les associations, y compris les pétitionnaires ont été entendus et rencontrés à de réitérées reprises par de multiples organismes de la commune, que ce soient des membres de la Commission, des membres du conseil d'administration du Centre aquatique, que ce soient des membres également de l'ARCAM et donc l'ensemble du projet Parc des Sports et Centre aquatique dans les grandes lignes ont été révélés.

Donc, il faut simplement maintenant laisser le temps à l'examen préalable de se terminer et ensuite nous aurons l'occasion de débattre sur le contenu de ce plan d'affectation.

Néanmoins, et je crois que la Commission a très bien compris le sens de ce qui a été demandé par la Municipalité, il ne s'agit pas non plus de poser tous les crayons. On attend donc que la planification cantonale veuille bien faire son œuvre. Il y a des éléments liés à la circulation et notamment le giratoire qui doivent être étudiés pour être présentés de manière conjointe à l'examen d'une enquête publique et ces éléments font partie des éléments d'étude et de financement qui vous sont demandés ce soir.

Il est bien clair que la Municipalité ne va pas engager des fonds et des crédits sur des hypothèses qui ne sont pas encore certifiées par le résultat et l'examen du Canton. Nous n'engagerons des fonds que sur les éléments qui sont nécessaires à l'avancement du projet de plan partiel d'affectation Parc des Sports.

**Au vote :**

**L'amendement de M. Dewarrat est refusé par une majorité évidente, 2 avis favorables et 2 abstentions**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente et 2 abstentions**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 744'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surface, routiers, sportifs, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement du Parc des Sports et la création d'un centre aquatique;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans à raison de CHF 74'400.00 par année, à porter en compte dès le budget 2016

N° 34/9.15 Prise en considération du postulat du Groupe des Verts "Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ?".

**M. Adrien BUSCH** président de la Commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport.

**Au vote :**

**Les conclusions du rapport sont acceptées à une majorité évidente et un avis contraire.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de prendre en considération le postulat du Groupe des Verts "Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ?", selon la nouvelle demande formulée dans le rapport.

N° 38/9.15 Demande d'un crédit de CHF 1'150'000.00 pour la mise en place du Plan Lumière 2015, subvention non déduite.

**M. Baptiste MULLER** président de la Commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celle du préavis municipal.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT :**

La Municipalité propose de modifier ses propres conclusions par le biais d'un amendement. Je vais donc déposer l'amendement suivant :

**2. de dire qu'un montant de CHF 400'000.00, c'est-à-dire CHF 40'000.00 par année sera prélevé du fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.**

**3. de dire que le solde, soit CHF 750'000.00 sera amorti, en règle générale en 10 ans, à raison de CHF 75'000.00 dès le budget 2016.**

**M. Baptiste MULLER :**

Conformément au rapport que vous avez tous lu, c'est en effet la discussion que nous avons eue en Commission et que la Commission se rallie à l'amendement de la Municipalité.

**M. Christian HUGONNET :**

Le projet Plan Lumière 2015 est un beau projet, effectivement, qui vise plusieurs objectifs. Mais ce n'est certainement pas un projet performant en termes d'économie d'énergie. En effet, le rapport de Commission le relève, il faudra 70 ans pour un retour sur investissement. C'est très faible. La Commission des finances le relève également.

Cela m'amène à contester, non pas la réalisation du projet, qui a beaucoup de vertus, mais son mode de financement par le biais du fonds énergie. La question, ici, n'est pas mercantile, mais se pose en termes d'efficacité énergétique. Ce projet ne l'est clairement pas quand on considère que de nombreux projets permettant des retours sur des périodes de 10 à 20 ans existent.

Ce projet n'est donc pas énergétiquement exceptionnel et il n'est pas novateur non plus, vu qu'il s'agit de remplacer des lampes à vapeur de mercure par des

LED et de s'adapter à la réglementation fédérale. Il est évidemment d'intérêt public, comme tout ce qui se traite ici.

A mon sens, Plan Lumière ne remplit pas les conditions d'éligibilité du fonds d'énergie pour un financement d'exception, dérogatoire par rapport aux standards. Son financement devrait donc se limiter aux 20% standards, la différence pouvant passer dans le budget d'investissement, ce qui, par ailleurs, est tout à fait compatible avec le programme de législature de développement durable soutenu par la Municipalité.

Mon amendement consiste donc :

**2. de dire qu'un montant de CHF 230'000.00, c'est-à-dire CHF 23'000.00 par année sera prélevé du fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.**

**3. de dire que le solde soit de CHF 920'000.00 sera amorti en règle générale en 10 ans, à raison de CHF 92'000.00 dès le budget 2016.**

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT :**

Je conteste quand même un peu les économies faibles que vous présentez. Si je prends le nombre de kw/h qui sont économisées entre 2016 et 2017-2018 (c'est sur la page 6 du préavis), on voit qu'il s'agit quand même d'une économie de 20%. C'est quand même quelque chose de non-négligeable.

D'autre part, effectivement, nous avons l'obligation légale de remplacer un certain nombre de points lumineux, parce qu'ils ne sont plus conformes, ce sont principalement les lampes à vapeur.

Mais, d'autre part, nous introduisons quand même une technologie très novatrice – je rentre un peu dans le détail – dans les abaissements nocturnes, dans le remplacement des ballasts par des appareils qui sont électroniques, donc il y a quand même une volonté technique de moderniser l'éclairage public, donc ce sont quand même des points, à notre sens, qui sont importants.

Maintenant, concernant la pertinence des 20% ou des 40%, si je prends le règlement du fonds, « (...) en règle générale ne sera pas supérieur au 20% du coût global effectif du projet. La Municipalité peut toutefois augmenter cette limite à 40%, sur préavis de la Commission du fonds » (ce qui a été fait) « Ce préavis s'appuiera notamment sur les critères de qualité suivants : (...) le projet est particulièrement novateur. Il vise une plus-value sociale, environnementale, économique ou technologique exemplaire et d'autre part, le projet est d'intérêt public. La collectivité morgienne bénéficie en premier des finalités du projet ».

Ce qu'il faut encore savoir, c'est que ledit fonds est alimenté par tout un chacun (je parle des morgiens), par le biais d'un prélèvement qui se fait sur la facture d'électricité, car il serait socialement injuste que les principaux bénéficiaires du fonds ne soient que des privés ou des propriétaires.

D'autre part, la Confédération, les Cantons ou en l'occurrence, les communes subventionnent les projets, autant pour les privés que pour les fondations et les collectivités publiques. Preuve en est, lors de la restauration, par exemple à Morges, de bâtiments communaux ou cantonaux qui méritent une attention particulière. Ces bâtiments ont souvent bénéficié de subventions de la part de ces collectivités publiques que sont le Canton ou la Confédération.

En établissant un parallèle avec le fonds d'encouragement, ce n'est pas du tout incohérent qu'un fonds incitatif soit également utilisé pour des objets concernant l'ensemble de la collectivité publique.

Je dirai, pour terminer, que cet argent sera dépensé pour le bien de chaque citoyen vivant sur le territoire morgin, qu'il soit propriétaire d'un bien ou non.

**M. Mathieu BORNOZ :**

Notre Groupe soutient bien évidemment la mise en place du Plan Lumière pour un certain nombre d'arguments techniques. On peut discuter, mais globalement on partage un certain nombre d'arguments de la Municipalité.

Il ne nous semble pas non plus très opportun de vouloir réduire la part prise sur le fonds d'encouragement, ceci d'autant plus qu'il y a eu dernièrement débat sur la question du fonds. On est tous à peu près d'accord sur le fait qu'il y a une certaine discussion qui doit avoir lieu, notamment sur qui y a droit, comment la Municipalité peut accéder à ce fonds. Suite à ces débats, il y a eu une motion qui a été déposée. Elle a été renvoyée à une Commission (la motion de M. Hugonnet) et il semble à notre Groupe qu'il s'agit vraiment d'une opportunité pour rediscuter, peut-être remettre les choses à plat, obtenir des précisions sur l'état du fonds, parce qu'aujourd'hui ce n'est peut-être pas très clair pour tout le monde et, suite à ça, on aura une vision un peu plus claire quant à l'utilisation de ce fonds.

Dans le cas présent, on soutient pleinement les conclusions amendées par la Municipalité et on vous invite à en faire de même.

**Mme Maria-Grazia VELINI :**

M. Hugonnet, avec son amendement, remet en cause la décision qui a été déjà prise par la Commission du fonds et ce n'est pas juste de réduire cette participation. Effectivement, comme l'a déjà dit M. Borno, nous avons déjà eu une discussion à ce sujet. Une motion a été déposée et je ne trouve pas non plus que c'est socialement adéquat qu'on baisse ou qu'on donne seulement la priorité à des privés alors que le fonds est alimenté par le prélèvement sur la facture d'électricité qui est payée par tout le monde, la Commune, les propriétaires privés et les locataires. Donc, je pense que les locataires peuvent justes bénéficier de ce fonds à travers les projets de la Commune.

Notre Groupe soutient l'amendement de la Municipalité et je vous invite aussi à le faire.

**Au vote :**

**Les amendements de la Municipalité et de M. Hugonnet sont mis en opposition. L'amendement de la Municipalité est préféré à une large majorité.**

**L'amendement de la Municipalité est accepté à une large majorité et 3 abstentions.**

**Les conclusions du rapport sont acceptées à une majorité évidente et un avis contraire.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'150'000.00 pour la mise en place du Plan Lumière 2015, subventions non déduites;
2. de dire qu'un montant de CHF 400'000.00, c'est-à-dire CHF 40'000.00 par année sera prélevé sur 10 ans du Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables;
3. de dire que le solde, soit CHF 750'000.00 sera amorti en règle générale en dix ans à raison de CHF 75'000.00 dès le budget 2016.

**10. Motion du Groupe des Verts – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

**M. le Syndic Vincent JAQUES :**

La Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER :**

Si vous me voyez monter à la tribune avec mon Iphone, ce n'est pas pour prendre la photo, puisqu'à priori, on n'enregistre et on ne photographie pas dans les lieux d'un Conseil communal sauf après avoir demandé l'autorisation, mais bien parce j'ai tenté désespérément de remettre la main sur cette motion, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle s'apparente à une forme de sculpture sur nuage ou, en tout cas, que son imprécision est assez redoutable.



C'est un fond de pragmatisme qui me conduit donc à m'adresser à vous. En effet, c'est toujours ce genre de motion dont les Verts nous ont accoutumés qui circule dans à peu près tous les Conseils du Canton, puisqu'on nous met « semblable à ce que connaît Lausanne ». Génial. Vous vous rappelez le montant de la dette de Lausanne ? Supérieur à la dette cantonale. Si on veut suivre ces traces-là, c'est peut-être ce qu'il faut faire, pourquoi pas ?

Ce projet, je l'ai dit, est extrêmement peu précis. Dans ces genres de projet que le fonds demandé pourrait soutenir, on nous cite pêle-mêle la gestion d'un déchet non encore valorisé. Depuis qu'on a la taxe au sac et la valorisation d'un grand nombre de déchets – il reste peut-être les noyaux de pêche - je devrais faire quelques efforts d'imagination pour en trouver d'autres.

On nous dit aussi la promotion d'une matière première locale, le bois par exemple. Les nombreuses forêts que comporte le patrimoine morgien mériteraient effectivement d'être mises en valeur. Je doute seulement qu'on réussisse à chauffer plus que l'un ou l'autre poêle de l'administration communale.

Troisième exemple, la perméabilisation du sol avec une phrase complètement absconse que j'ai lue deux fois et que je n'ai pas comprise.

Vous l'aurez compris, je n'allonge pas. Cette motion paraît problématique. Elle est problématique parce qu'elle est floue. Elle est tout aussi floue dans son financement puisqu'on ne se pose pas la question. On dit « il faut un fonds », puis la Municipalité « débrouille-toi » pour trouver son financement.

Je pense qu'il est indispensable, et je le demande en vertu de l'article 62 du règlement de notre Conseil de renvoyer cette motion à l'examen d'une Commission qui pourra préavisier en connaissance de cause à sa prise en considération ou non.

**Au moins 10 membres soutenant la proposition, la motion est renvoyée à l'examen d'une Commission chargée d'étudier sa prise en considération.**

**11. Postulat Steven Kubler et consorts « Enfin une solution pour des logements à loyers abordables à Morges » - Développement**

**M. Steven KUBLER** développe son postulat dont le texte figure en annexe.

**12. Postulat de l'Entente Morgienne « Pour une meilleure défense des intérêts morgiens » - Développement**

**M. Eric DECOSTERD** développe son postulat dont le texte figure en annexe.

**M. le Syndic Vincent JAQUES :**

Je remercie M. Décosterd pour le développement de sa motion. Il est clair que la Municipalité ne va pas se déterminer ce soir sur le contenu de votre vaste programme.

Par contre, il m'appartient de faire un ou deux commentaires à chaud, si vous me le permettez, puisque votre motion m'interpelle ce soir. Si j'ai bien noté – vous m'excuserez de ne pas être exhaustif – j'ai relevé que les préoccupations dont vous faites état sont d'abord des préoccupations de représentativité qui appartiennent à des mécanismes qui ont été adoptés dans des corps délibérants – qui sont d'ailleurs les nôtres et ceux des autres communes - dans le cadre de statuts, de conventions qui ont été négociés, discutés, à la fois dans les exécutifs, puis dans les législatifs. C'est un premier aspect.

Vous relevez également des questions de gouvernance qui sont – et je vous rejoins sur certaines de vos observations – peut-être à améliorer ou à rééquilibrer pour utiliser un terme à la mode.

Nous avons également un cadre légal à respecter. Vous évoquez les questions liés à la mobilité, aux transports et aux ressources financières qui sont attribuées au fonctionnement et au subventionnement d'activités telles que les transports publics et évidemment, il y a des contingences liées au cadre légal, mais aussi à des accords qui ne sont pas ceux de la région ou des cercles purement locaux.

Et puis, il y a le paramètre qu'on ne doit pas oublier qui est le paramètre politique. J'aimerais vous transmettre deux informations. D'abord la première – je crois que je vous l'avais déjà dit – j'ai le plaisir de présider, dans le cadre de l'Union des communes vaudoises, un groupe de travail qui se penche sur le fonctionnement de toutes les formes d'associations intercommunales existantes et pratiquées dans le Canton de Vaud actuellement, que ce soient des ententes intercommunales, des associations intercommunales ou d'autres formes qui existent et qui sont prévues par la loi.

Ce groupe de travail s'est déjà réuni deux fois. Il réunit une quinzaine de syndicats, municipaux et personnes concernées, spécialistes sur ces questions-là au niveau de la gouvernance et on s'est fixé comme objectif de discerner les expériences faites dans le cadre du Canton de Vaud sur ces formes d'organisations et les pratiques qui y sont faites.

On a déjà eu l'occasion de faire des constatations très intéressantes – parce qu'il faut trouver des dénominateurs communs à tous ces phénomènes. Mais on en trouve, que ce soit sur la Côte, dans le Chablais ou le Nord vaudois, on trouve des éléments de fonctionnement très satisfaisants et on trouve aussi des éléments d'insatisfactions qui sont souvent liés à des questions de gouvernance, de répartition, de représentativité.

L'Union des communes vaudoises s'est fixé comme objectif de faire un peu le tour de la question d'ici à la fin de cette année et ensuite empoignera des questions qui pourraient conduire à des modifications légales.

Ça c'est pour l'information générale des travaux qui se font en parallèle à votre préoccupation.

Et puis, il y a autre chose, c'est-à-dire les questions de gouvernance qui sont liées à nos cercles, aux associations ou aux groupements qui existent dans la région. J'aimerais citer l'ARCAM qui, pour l'instant, fait un travail de gouvernance également et de recherche de fonctionnement. Les missions de l'ARCAM ont aussi évolué depuis plusieurs années. La région se densifie, vous le savez, l'augmentation démographique et les missions qui sont dévolues à ce partenaire sont importantes. Dans ce cadre-là, il y a aussi une recherche d'améliorer parfois le fonctionnement démocratique interne ou les pistes de gouvernance et on s'est donné aussi comme mission d'explorer, dans ce cadre-là, quelles sont les fonctionnements d'autres associations économiques vaudoises, notamment la DNV, ou alors, pour prendre à l'opposé des structures, le Conseil régional de Nyon qui est un prototype un peu seul dans le fonctionnement institutionnel, mais qui répond à une base légale très différente et qui introduit peut-être des mécanismes démocratiques qu'il serait intéressant de relever ensemble. Avec un corollaire, c'est que le Conseil régional de Nyon transfère des pouvoirs, transfère des fonds pour permettre une véritable politique régionale et donc délègue aussi du Conseil communal au Conseil régional un certain nombre de tâches qui sont ensuite réfléchies et discutées à l'échelle institutionnelle, mais qui n'existe pas au nom de la loi, de la région

Tous ces paramètres-là sont intéressants à analyser. Si la Municipalité entre en matière, nous ferons certainement un travail dans ce sens-là.

Voilà les quelques réflexions que je voulais livrer ce soir en préambule de notre prise de décision.

### **13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens**

#### **M. le Syndic Vincent JAQUES :**

Nous avons 3 réponses orales à vous communiquer. La première est une réponse à Madame la Conseillère communale Aline Dupontet concernant la détection des vélos aux feux de signalisation. Elle sera lue par M. Buache.

La deuxième réponse est destinée à M. le Conseiller communal Philippe Beck concernant le tri des plastiques ménagers et sera lue par M. Aubert et la troisième communication est pour vous, M. Décosterd. Une réponse à vos préoccupations liées aux conséquences économiques, notamment sur le taux plancher, sera lue par M. Zuger

#### **M. le Municipal Daniel BUACHE :**

Les boucles de détection vélo aux carrefours Dufour-Sports et Pâquis-Plan ont été contrôlées et testées avec des cycles en juin 2015. Lors des derniers constats, la sensibilité a été augmentée à certains endroits, de manière à améliorer la détection.

Ces boucles fonctionnent avec un vélo normal, c'est-à-dire avec un vélo ayant une masse métallique suffisante. Il se peut que des vélos à forte proportion de matériaux synthétiques ou de carbone puissent poser problème.

Ce qui est constaté par les fabricants d'installation de régulation des feux, c'est que parfois les cyclistes roulent et s'arrêtent à côté de la boucle de détection vélos. Le cycle n'est donc pas détecté.

Le deuxième cas possible est que le cycle passe correctement sur la boucle et s'arrête hors de celle-ci. Le système considère le signal reçu comme une fausse demande car le véhicule n'est plus présent. Les feux ne passent donc pas au vert.

Les nouvelles installations de régulation privilégient un système avec détection visuelle, plus sélectif que les boucles inductives. Le remplacement se fera au fur et à mesure des rénovations des installations.

Dans l'intervalle, si vous deviez constater d'autres problèmes, nous vous serions infiniment reconnaissants d'aviser la direction de la Sécurité, population et système d'information.

### **M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT :**

Effectivement, une installation de tri automatisé des contenants plastiques a été récemment mise en service à Frauenfeld. Cette solution aura notamment un impact positif sur le recyclage du PET. En effet, encore beaucoup trop d'emballages en plastique autres que le PET sont déposés avec ce type de déchets.

Il est à noter toutefois, qu'au vu de sa situation géographique, il ne serait pas défendable économiquement ou écologiquement d'y amener ou d'y acheminer des déchets plastiques depuis Morges.

De plus, le taux de pollution du PET par d'autres plastiques est très faible (environ 5%) pour notre Ville.

Des projets pilotes sont en cours dans plusieurs villes suisses en proposant des conteneurs pour le tri séparé des déchets plastiques, mais les expériences accumulées à ce jour sont mitigées. La qualité du tri n'est pas optimale et les coûts d'exploitation et de logistique sont très élevés.

Par conséquent, les plastiques ménagers sont, dans la majeure partie des cas, incinérés sans avoir été triés au préalable, car ces déchets ne sont pas assez propres, trop disparates au niveau de leur composition et contiennent trop de corps étrangers pour être recyclés.

En outre, les premières expériences faites dans ce domaine montrent que les communes et les villes devraient prendre en charge des coûts de plus de CHF 500 par tonne collectée séparément dans le cadre d'une collecte complémentaire de matière plastique provenant des ménages. Il n'existe encore aucune solution spécifique au niveau du financement pour couvrir ces coûts.

Les communes devraient donc pour l'instant financer ces derniers via la taxe forfaitaire de base sur les déchets.

Il est à noter que le commerce de détail, Migros et Coop, ont mis en place des infrastructures de tri pour ces plastiques car elles disposent de moyens logistiques importants et, qui plus est, rationnels.

En effet, les camions qui livrent les marchandises dans les grandes surfaces reprennent les déchets au lieu de retourner à vide au central.

Toutefois, il est à noter que par manque de filières de traitement pour ces plastiques, une grande partie de la matière collectée finit comme pour les papiers ménagers collectés par les villes et les communes, à l'usine d'incinération.

Toutes ces raisons incitent pour l'instant la Ville de Morges à renoncer à mettre en place une logistique de tri pour les plastiques et préfère orienter les personnes qui désirent trier ce type de déchets vers les grandes surfaces qui ont mis en place les infrastructures de tri pour ces matériaux.

Cette prise de position correspond à celle prise par les organisations faïtières de la branche dans une déclaration de 2014.

Ainsi, et dans l'attente d'un concept global et uniforme, aussi bien pour le cycle de la matière que pour le financement des coûts, la solution la moins coûteuse pour notre collectivité et certainement celle qui apporte un meilleur bilan écologique, consiste à déposer ce type de déchets dans les sacs taxés.

En effet, il ne nécessite que peu de transports et a le mérite d'être clair au niveau de la sécurisation de la filière. Les sacs poubelle taxés sont collectés à Morges, en porte à porte ou en Ecopoint, puis sont transférés sur le train qui les achemine vers l'usine d'incinération Tridel SA pour y être brûlés, transformés en électricité ou alimentant le chauffage à distance. L'énergie ainsi produite est considérée comme renouvelable.

#### **M. le Municipal Eric ZUGER :**

En juin, M. le Conseiller communal Eric Décosterd s'interroge sur la conséquence de l'abandon du taux plancher par la BNS sur la Ville de Morges.

La Municipalité répond comme suit :

Comme souvent, une modification des conditions-cadres a une multitude d'effets. Pour l'année 2015, un ralentissement, mais pas un recul du PIB suisse est attendu, à condition que la demande intérieure reste robuste et que les économies américaine et européenne continuent à afficher des signes d'amélioration.

Ainsi, à fin juillet, des prévisions de croissance du PIB 2015 se situaient dans une fourchette de 0,5% à 0,8%. Dans le Canton de Vaud, les différents secteurs

de son tissu économique, à l'exception du tourisme, prévoient une stabilisation de leur situation depuis la dégradation du premier trimestre. Le PIB vaudois, quant à lui, devrait progresser davantage, soit de 1% en 2015 et de 1,6% en 2016. Ces données sont fournies par le CREA.

Comme toujours, ces prévisions sont à considérer avec prudence en raison des incertitudes économiques et politiques européennes et mondiales qui ont probablement plus d'influence que l'abandon du taux plancher par la BNS.

Relevons que dans ce contexte, le Grand conseil a accordé un crédit de CHF 17,5 millions pour la création d'un fonds de soutien à l'industrie vaudoise.

Si la force du franc pénalise fortement l'industrie exportatrice, principalement tournée vers l'Europe, elle a néanmoins aussi des effets positifs. Le pouvoir d'achat des Suisses a augmenté, notamment dans la zone Euro et les prix des importations ont généralement baissé.

Depuis plusieurs années déjà, les conditions-cadres sont devenues moins attractives pour les entreprises. Elles sont exposées à la réforme sur la fiscalité des entreprises (abrégée RIE III), du franc fort et du vote du 11 février 2014 sur l'immigration de masse.

Au vu de cette situation, la Municipalité a, en 2014 déjà, décidé d'engager une politique de développement économique active. Dans un premier temps, un diagnostic économique et territorial a été réalisé. Durant la première moitié de 2015, la Municipalité a défini sa stratégie afin de pouvoir mener une politique active en matière de développement économique. Celle-ci s'articule autour de 2 axes prioritaires.

Le premier qui est le plus important, si ce n'est le principal, est de renforcer l'ancrage sur le territoire morgien des entreprises déjà implantées. Il s'agit ici d'intégrer les entreprises le plus possible au tissu local, tant au niveau professionnel des entreprises qu'au niveau personnel de leurs employés.

Le second point est d'attirer de nouvelles entreprises à Morges. Dans ce cadre, la Ville peut favoriser de nouvelles entreprises en facilitant l'action du développement économique sur le territoire morgien et régional. La prospection directe est également possible, mais réellement difficile.

Un plan d'action concret a été élaboré dont la mise en œuvre sera confiée à une personne spécialisée, chargée du développement économique de la Ville. A cet effet, la Municipalité présentera un préavis au Conseil communal en automne 2015.

Il est aussi à noter que la Ville héberge des sociétés qui bénéficient d'un statut fiscal spécial qui arrivera à terme. Il devrait donc s'en suivre une augmentation des recettes fiscales.

Concernant plus directement les recettes fiscales 2015, la Municipalité s'attend à une stabilisation de celles-ci par rapport au budget. Naturellement, vous trouverez plus d'informations dans le préavis sur l'arrêté d'imposition.

**M. Philippe BECK :**

Notre Groupe remercie la Municipalité pour la réponse à notre question au sujet de la récupération des plastiques.

Cette réponse appelle cependant quelques commentaires :

La réponse dit que le nouveau centre de récupération mécanique de bouteilles plastiques dont nous mentionnions en juin la création à Frauenfeld aura notamment un impact positif sur le recyclage du PET. Or, il convient de rappeler que l'objectif de ce triage n'est pas seulement de trier le bon grain du PET de l'ivraie des autres plastiques, mais bien de permettre autant la valorisation de ceux-ci que de celui-là, ce qui est nettement plus intéressant.

Deuxièmement, la réponse affirme que les expériences faites à ce jour pour le tri séparé des déchets plastique variés sont mitigés et que les coûts d'exploitation et de logistique sont très élevés. Or, nous avons pu voir qu'une déchetterie privée (Desa SA) qui gère notamment les déchetteries d'Echichens et de Préverengens, pour ne citer que les plus proches parvient fort bien à récupérer et valoriser séparément toute une variété de plastiques en sus du PET.

Si ce tri n'était pas rentable, il serait sûrement abandonné. Les privés n'ont pas vocation à trier pour la frime

Nous avons donc peine à saisir que ce qui est possible pour eux soit si difficile à réaliser pour nous.

Troisièmement, la réponse cite Migros et Coop comme exemple de récupération, tout en mentionnant que les plastiques ainsi récoltés finissent tout de même pour la plupart à l'incinérateur. Elle dit même qu'elle préfère orienter les personnes qui préfèrent trier ce type de déchets vers les grandes surfaces.

Or, nous pensons, pour notre part que les collectivités publiques ont, entre autres missions, celle d'encourager les citoyens et citoyennes aux gestes adéquats dans le domaine du recyclage comme dans tout autre et non pas de renvoyer au supermarché pour l'éducation citoyenne.

Enfin, la plus étrange affirmation est tout à la fin. Parlant de l'incinération des plastiques par Tridel SA, la réponse municipale affirme que « *transformés en électricité ou alimentant le chauffage à distance. L'énergie ainsi produite est considérée comme renouvelable* ».

Ainsi, alors que le pétrole sous forme de mazout, de diesel ou de benzine est un combustible fossile et non renouvelable, le simple fait de le transformer en

plastique, puis de brûler celui-ci en ferait magiquement une énergie renouvelable. Qui dit mieux ?

En conclusion, le Groupe des Verts accepte la réponse municipale, mais l'engage fortement (la Municipalité, pas la réponse) à rester attentive au développement des possibilités de recyclages divers et l'encourage tout particulièrement à prendre contact avec l'entreprise Desa SA pour examiner comment elle arrive à rendre pratique et rentable le recyclage des plastiques autres que le PET.

**M. Eric DECOSTERD**

Moi aussi, bien entendu, je voudrais remercier la Municipalité pour sa réponse. Je ne m'attendais pas à une réponse aussi géopolitique et stratosphérique pour être franc.

Moi, la question que j'avais essayé de poser c'est : il y a un évènement majeur qui s'est produit le 15 janvier avec cette décision. Quand j'ai posé ma question, c'était début juin, on parlait de ralentissement, on parlait d'augmentation de chômage, on parlait de tas de choses et ma question, c'est vraiment de savoir est-ce que la Municipalité a changé quoi que ce soit dans ses intentions ou dans ses projets au courant de cette année, première question, puisque c'est arrivé en janvier et deuxième question s'il y avait déjà des réflexions qui se faisaient pour l'année prochaine.

Mais je remercie beaucoup la Municipalité pour ce cours pratiquement qui était très intéressant et auquel je n'ai absolument rien à dire.

**Mme Aline DUPONTET :**

Je remercie la Municipalité pour sa réponse et je vais essayer de trouver la bonne zone de détection pour avoir le feu vert pour mon vélo.

**14. Questions, vœux et divers**

**Mme Claudine DIND-PERROCHET :**

Je reviens juste brièvement sur la prise en considération du postulat du Groupe des Verts "Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts". Je tiens aussi à remercier la Municipalité qui a accepté ce postulat et la Commission qui a fait un travail, je trouve, très objectif, assez approfondi, et bien sûr le rapporteur qui bien résumé tout ce qui avait été dit dans la Commission.

J'estime que c'est important qu'on ait des Commissions comme cela, suivant quel postulat est déposé. On apprend beaucoup de choses, on peut échanger. Je trouve que c'est important de renvoyer souvent cela en Commission et j'ai contrôlé dans le nouveau Règlement, on aura toujours la possibilité de renvoyer en Commission des postulats ou des motions, ce que je trouve très bien.



Maintenant, j'aimerais dire que la balle est dans le camp de la Municipalité. J'ose espérer qu'après avoir étudié la possibilité d'ajouter des plantations différentes sur le domaine communal, ainsi que demandé par le postulat, nos autorités seront convaincues de passer assez vite au stade de la réalisation.

Les personnes de ma génération se souviennent certainement de ces beaux moments de notre enfance ou de notre adolescence quand, dans un zeste d'angoisse d'être surpris, nous savourions quelques fruits grappillés le plus discrètement possible dans les nombreux jardins qui existaient alors dans nos villes.

Je me réjouis donc de voir, bientôt, enfants et adultes, marauder en toute légalité cette fois, dans certains espaces communaux, même s'il y a bien d'autres raisons qui poussent tant d'autres villes partout dans le monde à faire revenir un peu de campagne en ville.

J'ai juste sorti un petit journal pour M. Busslinger "Verdure en pleine ville" dans l'"Immobilier de 24 Heures" et cela m'a beaucoup amusé de voir que pour une fois notre postulat n'était pas purement local, on n'a pas piqué des choses à d'autres villes vaudoises. Il est textuellement dit ici "*Sur les toits, dans les ronds-points, les jardins sont cultivés au cœur des villes. Tour d'horizon planétaire*". Donc maintenant on se met à piquer des idées tout autour de la planète.

Merci et on se réjouit de voir la suite.

**Mme Catherine HODEL :**

Je reviens au procès-verbal, à la page 1034, de la dernière séance. M. Stéphane Dewarrat demande des explications sur la Bergerie M. Pittet lui répond alors que la Municipalité prendra une décision le 6 juillet.

L'avis d'enquête pour la démolition de la Bergerie est actuellement affiché, mentionnant également l'abattage de 2 arbres.

Mes questions sont les suivantes : depuis l'abandon de la Bergerie, il y a plusieurs années durant lesquelles de nombreux intervenants ou associations ont eu des discussions à propos de l'utilisation possible de la Bergerie, le Conseil n'a jamais été mis au courant ni des investigations, discussions, examens divers et variés, ni de ce qui est prévu sur cette parcelle. Le Conseil communal ne devrait-il pas être au moins informé sur le futur de ce terrain ?

La mise à l'enquête concernant la démolition contient des documents relatifs à l'amiante. La Bergerie, sans trop de surprises, contient de l'amiante. C'est la deuxième question. Est-ce que l'enveloppe des CHF 50'000.00 gardés du préavis des centres de vie enfantine sera suffisante pour venir à bout des frais de cette démolition avec amiante.

Je peux enchaîner avec la verdure de Mme Dind et proposer ce terrain pour un jardin commun.

**M. le Municipal Denis PITTET :**

Je répondrai en tant que direction du Patrimoine. Tout d'abord, à propos des 2 arbres qui sont effectivement sur la mise à l'enquête, c'est les 2 arbres qui se trouvent tout près du portail, qui sont malades et que nous devons aussi enlever pour passer avec les machines pour la démolition. Donc ces 2 arbres ont été validés par notre responsable pour être éliminés.

A la question de l'amiante, effectivement, la loi nous impose pour toute démolition, de faire des contrôles d'amiante. Nous avons procédé à ce contrôle et nous savons qu'il y a de l'amiante. La question par rapport aux CHF 50'000.00 attribués pour la démolition de ce bâtiment. Aujourd'hui, nous avons 2 offres. On est dans la cible des CHF 50'000.00, donc ça devrait jouer et nous attendons la fin de la mise à l'enquête pour savoir si nous pouvons procéder à l'élimination de ce bâtiment.

Pour votre question sur l'affectation du terrain, c'est l'aménagement du territoire qui s'en occupe et je ne sais pas si mon collègue Paccaud a des infos, mais en tout cas, il n'y a rien de concret.

L'idée pour des jardins potagers fait aussi partie de nos réflexions, mais c'est la direction de l'Aménagement du territoire qui est sollicitée par ce projet.

**M. le Syndic Vincent JAQUES :**

Afin de remettre un peu d'ordre dans la cour d'école, je préciserai juste que c'est in fine la Municipalité qui décidera d'une stratégie et d'une affectation concernant cette parcelle, évidemment.

**M. Pierre Marc BURNAND :**

De nouveau dans le procès-verbal, en page 1027, il est indiqué que M. Paccaud informe que la Municipalité analysera le contenu du PDCirc et informera le Conseil au mois de septembre. Quand est prévue cette information ?

**M. le Municipal Yves PACCAUD :**

Nous avons reçu effectivement, juste avant les vacances d'été, ce PDCirc et nous l'avons analysé à l'interne, mais il faut encore qu'on l'analyse au sein de la Municipalité.

**M. Jean-Bernard THULER**

L'actualité me pousse dans des questionnements parfois inconfortables. Ainsi, aurais-je fait preuve de courage face à la menace d'un homme armé dans le TGV Bruxelles-Paris ? Ma conscience est-elle en paix avec la marchandisation des OGM ? Que se passe-t-il quand le Sud se dirige vers le Nord ? Pas besoin d'aller très loin pour voir les collectivités se rejeter la balle. Qui des partis, des communes, des cantons, de la confédération, de l'Europe est en mesure de

remettre la responsabilité d'ouvrir la porte d'une maison qui ne lui appartient pas ?

Suis-je prêt à accueillir un migrant et lui offrir gîte et couvert ? C'est d'abord à cette question que je dois répondre quand je vois que seules des occupations illégales sont la réponse à des urgences humanitaires.

Les lois peuvent parfois être autant de pierres qui participent à la construction du mur qui nous sépare. La légalité nous offrant qu'un match de ping-pong pitoyable alors que des morts repeuplent la Méditerranée.

Mais bon sang, que puis-je faire ? Tout seul, je peux certainement accueillir un migrant chez moi. Comme le colibri, j'aurais fait ma part. Mais face à cette actualité, cela suffit-il ?

Et puis je me rappelle la position adoptée par M. Voruz lors de la vague d'immigration venue de l'est, alors qu'il était Syndic de Morges. "Il faudra me passer dessus avant d'expulser cette famille". Engagement fraternel, hors-la-loi, mais tellement humain. Et cette position n'a jamais remis en question l'existence de cette communauté.

Ces jours, nous nous apprêtons à accueillir plus de 300 auteurs, écrivains, journalistes pour la plus grande joie des amoureux du livre. Où dorment-ils ? Ne sont-ils pas un peu le migrant sur les quais que l'on a pu voir sur la gare de Budapest. Alors je me dis que chez moi, c'est aussi possible d'agir. Il doit exister des lieux, des appartements, des volumes habitables qui attendent une réfection et qui pourraient offrir une solution provisoire à l'hébergement des exilés.

C'est pourquoi je fais le vœu que la Municipalité fasse en urgence un inventaire de tous les locaux, privés ou publics, vides et disponibles à sa connaissance et de les mettre à la disposition du Canton afin que celui-ci puisse répondre provisoirement et en partie aux migrants et à leur famille.

Najwad Darbit a écrit *"Je me lèverai un jour. Une fois, j'ai tenté de m'asseoir sur un des bancs vides de l'espoir, mais le mot réservé ricanait comme une hyène. Je ne me suis pas assis. Personne d'autre non plus. Les bancs de l'espoir sont toujours réservés."*

*Je me lèverai un jour. Entre la porte où il est écrit Enfer et la porte où il est écrit Paradis, bien des gens demeurent sans être torturés ou honorés et il est impossible de décrire leur détresse. J'étais là-bas dans un groupe qui errait entre les deux portes et nous avons entendu à leur sujet des commentaires sans fin, avant que je ne rejoigne un autre chemin qui effarouche les vieux anges, le chemin des gens chassés de chez eux et résignés à ne plus y revenir.*

*Je me lèverai un jour. J'ai longtemps été la pierre rejetée par les bâtisseurs et lorsqu'ils sont revenus, repentis, lassés après que tout a été ruiné, ils m'ont dit : Tu es la pierre d'angle, il ne reste plus rien à bâtir. Le déni aurait été de moindre mal que leur reconnaissance tardive."*

**M. Raymond LAEDERACH :**

J'avais deux questions ce soir pour la Municipalité en terme d'accueil. Je vous dis d'abord que les deux ont été partiellement répondues. La première concernait l'Office du tourisme. Je suis bien content d'apprendre qu'il y aura l'Office du tourisme 2016 "New look", car je vous dis franchement que j'ai eu l'idée saugrenue de passer à l'Office du tourisme. C'était une journée estivale et malheureusement, c'était un samedi après-midi et la porte était close. Je trouve, en période estivale, un peu dommage. Il me semble qu'entre juin et septembre, premièrement l'Office du tourisme pourrait être mieux signalé, car vous arrivez à la gare et vous ne savez même pas où il est. Peut-être qu'avec deux-trois panneaux pour nous diriger vers l'Office du tourisme. Est-ce qu'il est à l'Hôtel-de-Ville, est-ce qu'il est vers le Château. C'est la première chose et la deuxième je pense qu'on a suffisamment de touristes qui débarquent par ici et si on peut avoir un Office du tourisme en bonne et due forme, ce serait très bien.

Le deuxième, M. Thuler m'a un petit peu coupé l'herbe sous les pieds. Je suis comme lui très concerné par les migrants et je me demandais s'il y a des infrastructures à Morges si une fois la Confédération ou le Canton faisait appel à nous. Avons-nous les infrastructures pour accueillir pour un certain temps de manière temporaire des migrants ici à Morges ?

**Mme Magali ZÜGER :**

Suite à la canicule et à l'envie de certains de profiter de la fraîcheur du lac, j'ai été interpellée par plusieurs personnes, déçues, de ne pas pouvoir profiter pleinement de la plage du Boiron.

En effet, lorsqu'il y a des tirs au Stand, l'accès au lac devant le stand du Boiron et jusqu'à l'embouchure de la rivière est interdit pour des questions de sécurité.

D'après le calendrier des tirs, disponible sur le site internet standtirmorges, pour le mois de juin, ce ne sont pas moins de 17 jours qui ont été dévolus à ce sport au détriment des baigneurs et des promeneurs.

Cela fait bien longtemps que nous parlons de la fermeture du stand de tir du Boiron. Cette problématique étant régionale, une étude a été débutée en 2011 par l'ARCAM avec la constitution d'une Commission présidée par notre Municipal, M. Denis Pittet.

En mai 2014, le rapport final a été rendu. Ce rapport, d'ailleurs assez bien fait et synthétique, disponible sur le site internet de l'ARCAM, propose des solutions claires pour la délocalisation du site du Boiron.

Ce faisant, force est de constater que, plus d'un an après, nous sommes toujours importunés par l'exploitation de ce terrain.

Mes questions sont donc les suivantes : A où en est le projet de fermeture du stand de tir du Boiron ? La population peut-elle espérer pouvoir profiter pleinement de cette plage l'an prochain ?

En complément de cette problématique précise, je souhaite également aborder la problématique plus générale qu'est l'accès au lac à Morges pour les baigneurs. En effet, à par la mini-plage située à côté de la piscine, il n'y a toujours pas moyen d'accéder au lac sans devoir franchir les rochers. Si créer des plages de sable est trop onéreux, nous devrions réfléchir à d'autres solutions comme des pontons.

Je souhaite donc savoir si la Municipalité est en réflexion par rapport à cette problématique. Si oui, où en sont ces réflexions, sinon est-ce au programme ?

**M. Philippe BECK :**

C'est la question de Mme Hodel qui m'a fait repenser à une autre parcelle problématique, c'est celle de l'ex-EMS des Pâquis qui à ma connaissance est vide (l'EMS, pas la parcelle). C'est une grande parcelle. Je ne suis pas certain, mais j'imagine qu'elle appartient à la Fondation de l'Hôpital de la Côte. Est-ce que la Municipalité sait quel est l'avenir prévu de cette parcelle car personnellement, je n'ai rien vu à ce propos et je pense que c'est quand même une parcelle importante dans un endroit important aussi parce que c'est à 15 ou 20 mètres du projet de poste de police futur.

Je serai intéressé à avoir quelques détails la-dessus.

**M. le Syndic Vincent JAQUES :**

Concernant la réponse que je peux apporter ce soir à M. Beck, elle est d'ailleurs connue puisque le directeur de l'Ensemble hospitalier de la Côte l'a communiquée publiquement (je l'ai lue dans la presse). L'affectation des bâtiments qui étaient dédiés à l'hôpital et à l'EMS des Pâquis fera l'objet d'un maintien d'utilité publique et destinée également à l'usage de l'ensemble hospitalier de la Côte pour des projets, d'après ce que je sais, destinés à de la radiologie sur le territoire morgien.

Voilà en tout cas les informations que j'ai en ma possession aujourd'hui, donc le caractère médical reste celui qui est destiné à l'affectation future à moyen terme / court terme en tout cas sur cette parcelle qui demeure d'utilité publique.

**M. Bertrand GILLIARD :**

Je souhaite seulement remercier la Municipalité pour l'organisation de la présentation de l'avenir de Beausobre, c'est-à-dire de l'étude sur l'avenir de Beausobre qui a été faite tout à l'heure.

Je pense ne pas être le seul, mais je suis très étonné qu'on n'ait pas été plus nombreux pour une présentation qui nous concerne tout autant et qui est tout aussi intéressante que tous les débats qu'on peut avoir ici, étant donné que ça conditionne tout l'avenir de ce qu'on aura à décider.

**M. le Syndic Vincent JAQUES :**

J'en profite pour communiquer un élément que j'ai oublié de dire tout à l'heure. La présentation, ainsi que le communiqué de presse sont désormais disponibles sur le site internet de la commune de Morges depuis 19h00.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22h49

Le président

Le secrétaire

Laurent Beauverd

Frédéric Ambresin

Annexes : Postulat Steven Kubler et consorts "Enfin une solution pour des logements à loyers abordables à Morges ?"

Motion de l'Entente Morgienne "Pour une meilleure défense des intérêts morgiens" –